

Du rapport d'étude à la décision dans les systèmes éducatifs

Daniel Guy

► **To cite this version:**

Daniel Guy. Du rapport d'étude à la décision dans les systèmes éducatifs : La problématique du texte "formateur". Albanoe ESTRELA

Júlia FERREIRA. La décision en éducation., Nov 1997, Lisbonne, Portugal. AFIRSE PORTUGUESA. Faculté de psychologie et de sciences de l'éducation. Université de Lisbonne, pp.855-866, 1998. <hal-00985440>

HAL Id: hal-00985440

<https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-00985440>

Submitted on 29 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VIII ième Colloque de l'AFIRSE / AIPELF
Organisé à l'initiative de la section Portugaise

La décision en éducation

Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education
Université de Lisbonne

DU RAPPORT D'ETUDE A LA DECISION DANS LES SYSTEMES EDUCATIFS

La problématique du texte "formateur"

Daniel GUY, Maître de Conférences
COSEFD-CREFI, Université de Toulouse-le-Mirail
Centre d'Observation des Systèmes Emploi, Formation & Développement Local

L'analyse des décisions politiques montre que celles-ci sont étroitement liées aux contextes sociaux produits par la diffusion de textes « autorisés ». Et ce, quelle que soit la source de légitimité de ces documents : notoriété de l'auteur, usage social de la méthode scientifique, prestige du corps institutionnel à qui est confiée la mission d'étude... En France, le plan Langevin-Wallon, ou, plus récemment, le rapport Lesourne - pour ne prendre à titre indicatif que ces deux exemples - ont significativement contribué à organiser le contexte politique de la décision en éducation. Pour autant, nous n'en déduirons pas une relation simple de cause à effet entre les conclusions autorisées d'un expert et une prise de décision. Ce n'est d'ailleurs pas parce qu'il a été appliqué en tant que tel, que le plan Langevin-Wallon a contribué à déterminer l'orientation des politiques éducatives dans notre pays. Nous devons nous garder d'une représentation naïve du mode d'action efficace des textes autorisés. Il n'y a pas d'un côté des « savants » qui, au nom de l'expérience ou de la science, produiraient des solutions optimales en fonction de la situation problématique étudiée, et, de l'autre côté, des politiques dont le rôle consisterait à mettre en oeuvre de manière concertée les « sages » recommandations des experts. Pas plus qu'en sens inverse, il n'y a des experts serviles dont les études auraient pour seul objet de cautionner les décisions politiques. Tant l'analyse théorique de la décision que l'observation des pratiques d'aide à la décision dans les organisations, contredisent sans appel de telles réductions. De même que ces approches montrent que l'analyse des effets individuels de connaissance induits par la diffusion d'un texte autorisé est insuffisante pour comprendre et expliquer son mode d'action. C'est que la décision politique est un *faire-social-historique* qui n'est pas réductible à la somme des décisions individuelles. C'est donc dans une perspective plus complexe que la problématique du texte « formateur » interroge le mode d'action efficace des textes quant à la réorganisation des systèmes socio-politiques. Au cours de cette

communication, notre projet est d'analyser plus précisément comment un texte peut contribuer à la création d'une forme sociale nouvelle, espace de jeu, où les rôles et les fonctions attachés aux éléments contradictoires de l'action éducative peuvent se mouvoir tout en concevant que ce texte est, lui-même, contextualisé par la situation problématique dans laquelle il s'inscrit.

1) DU TEXTE “AUTORISE” A L’ACTION LEGITIME

1.1 Une tradition solidement établie

Pratique institutionnelle, le recours au texte “autorisé” pour fonder nos décisions et donc nos actions, est une pratique ancienne et constante. Dans le domaine disciplinaire, Michel Foucault a montré comment le discours qui dit la norme a remplacé celui du roi. Mais d'un discours à l'autre, le fait est là : l'action légitime est fondée sur un discours “autorisé”. Dans le domaine judiciaire, toute pratique fonde ses décisions sur un, des discours : la loi ; le discours du médecin, le discours du psychiatre, le discours de l'expert. De la même manière que la loi ou le discours d'expertise fondent la décision du magistrat, le législateur cherche à fonder ses actes sur un discours “autorisé” dont le prestige et le crédit, à défaut d'emporter l'adhésion, obligent à l'attention. Les exemples récents ne manquent pas qui inondent l'actualité et font les délices des médias : livres blancs, et autres rapports...

Dans le cadre de la décentralisation et des politiques de développement local, le recours à des études, dont un des objets principaux est la production d'un rapport d'étude pour préparer et accompagner la prise de décision, ressort de la même démarche : fonder l'action politique sur un discours “autorisé”. D'où une première interrogation pour explorer la problématique du texte “formateur” : en quoi le discours d'étude ou d'expertise-conseil est-il un discours “autorisé” ?

1.2 Le rapport d'étude : un discours “autorisé” ?

L'examen de cette question requiert la distinction entre, d'une part, une source de légitimité scientifique qui fonde le discours d'expertise, et, d'autre part, une source de légitimité sociale qui fonde le discours du conseil, alors que nous pensons que le maintien en différence de ces deux sources de légitimité contribue à assurer la crédibilité des recommandations ou des conclusions d'une étude.

Par un domaine d'objets, un ensemble de méthodes, un corpus de propositions considérées comme vraies à un moment donné de l'histoire des sciences, un jeu de règles et de techniques, de définitions et d'instruments, la légitimité scientifique pose ce qui est requis pour la construction du discours d'expertise, et de ce fait l'autorise. Dans un rapport d'étude scientifique, cette source de légitimité est traduite par le discours rationnel du chercheur qui prend souvent la forme de l'organisation, du commentaire, et de la présentation démonstrative des résultats et des données recueillies sur le terrain.

Cependant, la légitimité scientifique qui est le point d'appui et de justification de l'usage social de la méthode ne peut, seule, servir de fondement, ni au conseil comme vecteur d'interprétation des données et des résultats, ni aux recommandations, car la

méthode ne peut garantir, et donc légitimer, le passage du domaine de la science au domaine de l'action politique. C'est pourquoi, nous proposons de fonder l'autorité du conseil sur la légitimité sociale de son auteur en tant qu'expert reconnu et représentant de l'institution (l'université dans notre cas). Ce faisant, nous mettons l'accent sur l'auteur comme origine et foyer des significations potentiellement induites par le rapport. C'est-à-dire au plus près de la recherche et de l'assignation du sens qui caractérisent la perspective du conseil.

Légitimité scientifique et légitimité sociale sont en interaction car une expertise bien conduite, tant au niveau de l'intervention concrète des chercheurs sur le terrain, que de l'organisation et de la transcription des données, renforce la légitimité sociale de l'auteur. De plus, et bien que nos observations ne soient pas encore suffisantes et nécessitent l'approche empirique de l'élaboration par l'expert des recommandations, nous avançons à titre d'hypothèse que l'expertise fonctionne comme une double autorisation car elle ne contribue pas seulement à autoriser le discours de l'intervenant auprès du commanditaire, mais aussi, par l'expérience qu'elle procure, elle autorise son agent à devenir lui même l'auteur d'un ensemble de recommandations.

2) DU TEXTE "AUTORISE" AU LANGAGE FORMALISE

Si nous considérons à la suite de Bedin (1993 : 200) que le rapport d'expertise peut être assimilé à un "langage formalisé" qui en tant que tel sert de support à la prise de décision, alors nous devons analyser comment s'opère la transformation du champ lexical et de la macro-syntaxe qui tissent la trame du rapport en un langage formalisé. A cette fin, nous recourons au concept de commentaire décrit par Michel Foucault comme une des procédures internes de contrôle du discours. *"Le commentaire conjure le hasard du discours en lui faisant la part : il permet bien de dire autre chose que le texte lui même, mais à condition que ce soit ce texte même qui soit dit et en quelque sorte accompli."* (Foucault, 1970 : 27). Par les commentaires des acteurs, les propositions des rapports sont à l'origine d'un certain nombre d'actes nouveaux de parole qui les reprennent, les transforment ou parlent d'eux. De commentaires en débats, réactions et prises de position... De presse en télévision... De syndicats en partis... Ce sont le champ lexical et les arguments du rapport qui diffusent dans le corps social en instituant ainsi un langage formalisé. C'est-à-dire que le rapport, comme norme de référence, contrôle et délimite les discours tenus et à tenir sur le problème étudié. A travers le commentaire ne sont pas contrôlés seulement des contenus, mais aussi des procédures formalisées de production de ces contenus.

Dans le domaine de la décision politique, il est singulier d'observer comment un rapport, par les commentaires qu'il suscite, organise le débat entre les différents partenaires de la vie socio-économique, tout en le limitant dans le cadre même de l'analyse du rapport, comme si les acteurs ne pensaient plus qu'à l'intérieur des catégories proposées par l'expert. D'où le risque que constitue la main mise sur l'expertise par l'élite dirigeante, formée pour une grande partie de hauts fonctionnaires issus des mêmes grands corps. Condamnés à commenter, pour approuver ou combattre leur point de vue, nous n'en sommes pas moins prisonniers ; d'autant plus qu'aucun contre-poids significatif n'a pu encore être mis en place face à cette expertise étatique, et que nous n'avons donc guère le choix d'autres langages formalisés pour penser différemment les problèmes.

3) DE L'ABANDON DE LA FIGURE DU "DECIDEUR" ET DE SES CONSEQUENCES QUANT A LA TRAME DU DISCOURS D'ETUDE

Les investigations théoriques de la prise de décision et leur confrontation aux données empiriques conduisent aujourd'hui à l'abandon de la figure du décideur solitaire au profit de la pluralité et de l'hétérogénéité des acteurs impliqués dans le processus. Concernant une institution comme un Conseil Général¹, et dans une perspective d'aide à la décision, un rapport d'étude vise formellement ou informellement une pluralité de lecteurs dont les actions et les interactions contribuent à déterminer la prise de décision : les représentants des divers cantons, les membres de la techno-structure départementale, à l'intérieur de celle-ci, le cercle plus restreint du cabinet du Président, les divers Présidents de commission, sans omettre les dirigeants de l'appareil du parti qui détient la majorité à l'assemblée départementale, et qui jouent un rôle non négligeable même s'ils n'interviennent pas directement en tant que représentants élus. A ces acteurs, nous devons rajouter les destinataires officiels du rapport d'expertise-conseil que le commanditaire a retenus en fonction de la situation-problème initiale (chambres consulaires, organisations professionnelles, secteur associatif, syndicats, etc.), et au-delà des réseaux officiels, l'ensemble des destinataires réels quand le rapport circule au niveau de réseaux qui, pour être informels, n'en sont pas moins efficaces.

Face à cette hétérogénéité des lecteurs, notre pratique de l'expertise-conseil et de la rédaction des rapports d'étude nous a conduit à concevoir des parcours différenciés de lecture qui s'appuient sur un travail de mise en page, de rédaction de notes en marge du texte principal et sur un recours important au traitement graphique de l'information. Le lecteur pressé, emporté dans les tourbillons de l'action, soucieux de consommer immédiatement les résultats de l'investigation des intervenants, pourra aller directement aux recommandations sans s'attarder sur les données de l'expertise. Au contraire, d'autres seront plus particulièrement intéressés par des éléments de l'expertise qui présentent de manière claire et ordonnée des données concernant leur secteur d'activité (Bedin, 1993). De même, la distinction entre un discours rationnel et un discours symbolique, fondée sur une analyse critique de la rationalité a priori de la décision, introduit un principe de différenciation dans l'accès au contenu du rapport.

- **Le discours rationnel** tenant sa force de conviction "*de ce qu'il se donne comme une reproduction fidèle de la réalité*". C'est-à-dire que "*la transmission des résultats aux praticiens s'effectue dans une forme expositive qui articule logiquement variable indépendante et effets constatés, de façon à évoquer une relation concrète, homologique, entre les moyens et les buts d'une activité. L'optimisation des pratiques passe par l'acceptation de certains rapports nouveaux entre les faits, convertibles en actes professionnels.*" (Ferrasse, 1994).

- **Par le discours symbolique**, c'est la praxis actuelle des acteurs qui est visée. Pour cela Jean Ferrasse nous propose, en suivant les herméneutes, de "*faire parler les*

¹ Les départements français sont électoralement découpés en plusieurs cantons. Dans chaque canton est élu, au scrutin uninominal, un Conseiller général. L'ensemble des conseillers généraux forment, dans chaque département, le Conseil Général. Celui-ci détermine et met en oeuvre la politique départementale dans le cadre des compétences que lui confère la loi.

contenus culturels universels pour rendre compte du contenu concret de la praxis actuelle (...) L'Oedipe parle de la psychologie relationnelle ; l'ellipse, chez Marx, parle de la contradiction réelle qui structure le corps social ; la végétation inextricable parle chez Ardoino, de la complexité des situations éducatives, tout comme le calorifère de Proust parle des matinées de Doncières..." (Ferrasse, 1994).

La mobilisation d'un registre métaphorique, en offrant une surface de projection à la praxis singulière des acteurs, tout en l'articulant à l'universalité des contenus culturels, permet d'accéder à une compréhension "partagée" de la complexité des objets analysés, mais qui reste irréductiblement attachée à l'expérience singulière de chacun. D'une certaine façon, les métaphores permettent aux acteurs de s'entendre sur un projet commun sans imposer la rationalité spécifique de l'un aux autres.

4) DU PROBLEME DE LA TRADUCTION DES DONNEES A LA QUESTION DU STYLE

Si la rédaction et la mise en page du rapport permettent de concevoir des parcours différenciés de lecture, elles posent aussi le problème classique de la traduction dans la transcription des données et la communication des résultats. Dans le point consacré aux sources de légitimité du rapport d'étude, nous avons abordé la question de l'auteur que le problème de la traduction nous oblige à reprendre à partir des effets de sa position par rapport à l'objet analysé et retranscrit. Il ne s'agit pas ici d'analyser les positions explicites de l'auteur mais d'étudier les effets liés à la transcription et à la communication des données qui traduisent de manière implicite sa position.

Pour conduire cette analyse, nous nous appuyons sur l'étude du style réalisée par Gilles Gaston-Granger (1968). A propos de la pratique du langage, l'auteur examine la situation de communication définie par un locuteur qui veut exprimer et transmettre une expérience propre à un récepteur à travers une grille de codage, une structure abstraite : la langue. Mais le "filet linguistique" ne permet pas de traduire entièrement l'expérience propre du locuteur qui cherche alors à réduire au minimum ce résidu en travaillant l'expression pour provoquer chez le récepteur des interprétations qui récupèrent au mieux les éléments de l'expérience qui n'ont pu être saisis par le codage linguistique. C'est ce travail individuel de l'expression qui, au-delà de l'application de la structure objectivante du code, et pour peu qu'il ne soit pas totalement aléatoire, constitue le style au niveau de la pratique du langage.

Dans le domaine de l'aide à la décision, l'intervenant, par le travail d'investigation et d'enquête sur le terrain, a non seulement forgé une connaissance objectivable à travers la transcription des données, mais il a aussi vécu une expérience propre, que la communication des données ne traduit pas ou qu'imparfaitement. De cette expérience qui est multiple, nous retiendrons pour illustrer la place et le rôle du style dans le rapport d'étude celle de l'écoute attentive et flottante des entretiens quand l'enquête a conduit l'expert-conseiller à adopter ce type de recueil des données. En effet, au cours de l'analyse de contenu, l'écoute flottante s'est transformée en questionnement "armé" sans pour autant que les résultats traduisent la totalité de l'expérience vécue par le chercheur. Or, cette expérience n'est pas négligeable dans la perspective du conseil et des recommandations dont nous avons montré qu'ils ne pouvaient pas être fondés uniquement sur des connaissances objectives (Guy, 1995). La

manière dont l'expert-conseiller traitera l'écart entre la totalité de l'expérience propre qu'il a vécue, et la part de cette expérience que les moyens de communication et les langages formalisés mobilisés dans le rapport ont pu objectiver, sera donc définie comme le style.

Ainsi défini, le style devient un élément de conseil puisqu'il contribue au registre d'interprétation par le travail de l'expression qui essaie de provoquer chez le lecteur des interprétations en référence à ce qui, dans l'expérience propre du rédacteur, n'a pu être objectivé dans le rapport. Nous en déduisons alors que la mise en oeuvre d'un discours rationnel d'expertise qui vise la détermination objective des éléments de la situation analysée est aussi, par effet de style, la mise en oeuvre d'un conseil comme registre d'interprétation.

5) LE TEXTE COMME PRINCIPE D'AUTONOMIE

Le constat d'une lecture différente en fonction de la singularité des contextes d'interprétation de chaque lecteur n'est possible qu'en postulant le texte comme principe d'autonomie. C'est-à-dire que le texte n'impose pas une vision particulière du monde qui serait celle de l'auteur mais, qu'au contraire, détaché de lui, comme "*oeuvre ouverte*" selon les termes de Paul Ricoeur (1986), le texte déploie un monde devant lui et non derrière lui. Interpréter le texte, c'est alors "*prendre le chemin de pensée ouvert par le texte, se mettre en route vers l'orient du texte*". Orient qui, en fonction des contextes d'interprétation, conduira le lecteur vers de nouveaux horizons. C'est que le texte utilise à plein les ressources originales que l'écrit offre au discours en lui conférant une triple autonomie sur le plan sémantique (Ricoeur, 1986). L'écrit libère le discours :

- 1 - des intentions de l'auteur,
- 2 - de sa réception par l'auditoire primitif,
- 3 - et des circonstances sociales, économiques et culturelles de sa production.

"La lecture est comme l'exécution d'une partition musicale ; elle marque l'effectuation, la venue à l'acte, des possibilités sémantiques du texte (...) Alors le texte "actualisé" trouve une ambiance et une audience ; il reprend son mouvement, intercepté et suspendu, de référence vers un monde et des sujets. Ce monde, c'est celui du lecteur ; ce sujet, c'est le lecteur lui-même." (Ricoeur, 1986 : 153) Ce qui revient à dire que les significations du texte "actualisées" par la lecture ne se confondent pas avec les intentions de l'auteur mais sont construites par le lecteur en fonction de son expérience et en suivant l'*orient* du texte. Le texte est une totalité qui ne peut se réduire à la somme des mots, des expressions, des phrases, qui le composent. "*Comme un cube ou un volume dans l'espace, le texte présente un "relief". Ses différents thèmes ne sont pas à la même altitude. C'est pourquoi la reconstruction du tout présente un aspect perspectiviste semblable à celui de la perception. Il est toujours possible de rattacher la même phrase de manière différente à telle ou telle phrase considérée comme la pierre d'angle du texte.*" (ibid : 201) D'où une pluralité de lecture et de construction liée à la diversité des lecteurs que nous retiendrons comme principe d'autonomie, puisque chaque lecteur reconstruit les significations du texte en fonction du site qu'il occupe. En conséquence, l'autonomie des acteurs est au principe même de l'interprétation du rapport. Ce constat était une conception de l'aide à la décision comme *praxis* éducative car elle vise le développement de l'autonomie des systèmes décisionnels et elle utilise comme vecteur principal de son action, un moyen, le texte, qui ne déploie ses effets que par l'autonomie des acteurs à construire leur propre interprétation. Mais ce faisant, ces observations posent une contradiction, si nous les rapprochons des

conditions d'efficacité du rapport d'expertise-conseil comme organisateur et contrôleur du contexte argumentatif qui entoure la discussion de la situation "problématique". Comment faire valoir la pluralité des lectures en fonction de l'expérience des lecteurs (Ricoeur) et, en même temps, faire valoir que le texte, à travers les commentaires contradictoires qu'il suscite, contrôle les échanges à propos de la question débattue (Foucault) ?

La contradiction peut être résolue si l'on suit Ricoeur (ibid : 157) dans sa proposition de transférer à l'interprétation du texte, la notion d'interprétant issue de la conception triadique du signe de Peirce dont les caractéristiques sont les suivantes : " *Tout signe est triadique, c'est-à-dire qu'il nécessite la coopération de trois instances qui sont le signe S (ce qui représente), l'objet O (ce qui est représenté) et l'interprétant qui produit leur relation.*" (Marty, 1992 : 38). Ce qui intéresse Ricoeur dans cette conception, c'est le "rapport ouvert" de signe à interprétant, de telle manière qu'un autre interprétant peut toujours médiatiser le premier rapport, d'où le caractère indéfini de la série des interprétants (Granger, 1968 : 114) au nombre desquels nous situerons le commentaire. En fin de compte, l'interprétation du rapport d'étude qui est construite par les lectures plurielles qu'en font les acteurs, est contrôlée par l'interprétant, que nous définissons, à la suite de Ricoeur, comme la chaîne des interprétations produites par la communauté et incorporée à la dynamique du texte. La succession des interprétations donne le sens de celles à venir. La longueur de la chaîne dépendant de la plus moins grande diffusion du rapport et de l'importance des échanges qu'il a suscités.

6) L'HOMOLOGIE DU TEXTE ET DE L'ACTION

6.1 la fixation sociale de l'action

La problématique du texte "formateur" interroge le mode d'action d'un texte sur la prise de décision et la manière dont celui-ci permet à la confrontation des éléments antagonistes de la décision de prendre le statut de contradiction motrice. Dans ce cadre, la perspective développée par Ricoeur (ibid.), en établissant l'homologie du texte et de l'action, ouvre de nouvelles orientations à notre réflexion comme l'a montré Bedin (1993) qui a fondé, sur cette base, le passage de la "nature" conceptuelle du rapport d'expertise-conseil à sa "nature" décisionnelle. Pour notre part, c'est en reprenant les analyses du philosophe, et en considérant l'irruption du texte comme un événement qui s'inscrit dans le cours des choses que nous établirons l'efficacité du rapport.

Reprenons l'argumentation de Ricoeur (1986 : 175) :

" Je dirai en bref que d'un côté la notion de texte est un bon paradigme pour l'action humaine, de l'autre l'action est un bon référent pour tout une catégorie de textes. En ce qui concerne le premier point, l'action humaine est à bien des égards un quasi-texte. Elle est extériorisée d'une manière comparable à la fixation caractéristique de l'écriture. En se détachant de son agent, l'action acquiert une autonomie semblable à l'autonomie sémantique d'un texte ; elle laisse une trace, une marque ; elle s'inscrit dans le cours des choses et devient archive et document. A la manière d'un texte, dont la signification s'arrache aux conditions initiales de sa production, l'action humaine a un poids qui ne se réduit pas à son importance dans la situation initiale de son apparition, mais permet la

réinscription de son sens dans de nouveaux contextes. Finalement l'action, comme un texte, est une oeuvre ouverte, adressée à une suite infinie de "lecteurs" possibles."

Pour appuyer cette proposition, l'auteur remarque qu'en retour certains textes, dont en particulier les narratifs, ont pour référent l'action elle-même. Mais selon nous, le point nodal de l'argumentation, c'est la notion de "**fixation sociale**" de l'action, car si l'on accepte l'idée qu'une action laisse une trace, une marque, alors comme conséquences, nous déduirons sans peine son autonomie par rapport aux intentions de l'auteur, son ouverture à des interprétations plurielles et le poids relatif de son importance dans la situation initiale par rapport aux évaluations futures. Pour mieux circonscrire ce phénomène de l'"empreinte" sociale de l'action, l'auteur reprend la métaphore du dossier développée par Freinberg (1965) dans le contexte de la recherche de responsabilité afin de savoir quand une action peut être soumise au blâme. Freinberg montre l'analogie entre les actions enregistrées dans les dossiers formels des institutions comme l'école, la police, ou la justice et la réputation qui fonctionne alors comme un dossier informel, premier appui pour le blâme. Dans cette perspective, l'auteur définit l'histoire comme "*un processus continu d'enregistrement de l'action humaine*". "*L'action humaine devient action sociale lorsqu'elle s'inscrit dans les archives de l'histoire*" (ibid, 195). C'est-à-dire quand elle laisse une trace, une marque : une "fixation sociale" dans le dossier de l'action humaine que constitue l'histoire.

Si les actions deviennent sociales en laissant une trace dans l'histoire, toutes les actions humaines ne deviendront pas des actions sociales. Pour certaines, la trace qu'elles ont laissée est trop éphémère pour laisser une empreinte durable. En quelque sorte, elles contribuent à former la rhèse du cours des événements. Au contraire, d'autres marqueront profondément l'histoire en imprimant une courbure aux événements comme les corps de grande masse impriment une courbure à l'espace. Telles sont les décisions politiques efficaces. Ce n'est pas qu'elles s'affranchissent des contraintes qui les déterminent mais que leur poids est suffisant pour l'infléchir, ainsi d'ailleurs que la perception même des événements antérieurs. Cette proposition de considérer les décisions politiques selon leur capacité d'imprimer une courbure aux cours des choses est transférable d'un site d'observation à l'autre, et peut donc rendre compte aussi bien de l'histoire de l'état que nous permettre d'analyser la politique d'une petite entreprise face aux contraintes du marché. L'importance de la courbure des événements est relative au site. Ainsi telle décision dans une petite commune contribue à infléchir le cours de son histoire alors qu'elle est insignifiante au niveau national, à moins d'être agrégée à une somme de décisions similaires qui auront ensemble un poids significatif. Cette conception est au plus près de nos analyses de la décision car elle "décroche" son efficacité des intentions du sujet psychologique. En effet, par leur inscription dans l'histoire, les actions "*deviennent des "institutions", en ce sens que leur signification ne coïncide plus avec les intentions de leurs agents*" (ibid, 195).

6.2 Le texte comme événement

Après avoir conçu "*le texte comme un bon paradigme pour l'action humaine*" et "*l'action un bon référent pour toute une catégorie de texte*" (Ibid.) nous envisagerons le texte du rapport comme un événement. C'est-à-dire que nous assimilons ici un texte, par l'irruption de sa présence, à une action sociale comme nous venons de la définir. Le texte comme événement laissera une trace, une marque dans l'histoire, qui est radicalement

différente de son contenu, non qu'elle ne lui soit pas liée, mais parce qu'elle est d'une autre nature. Nous nous référons ici à l'inscription du texte dans les "dossiers" de l'histoire comme le rapport du Docteur Villermé, sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures de textile en Alsace, constitue un événement dans l'histoire des conditions de travail au siècle dernier à la manière du "Capital" dans le domaine de l'histoire politique. Ces textes ont marqué le cours de l'histoire de la classe ouvrière, mais cette trace est distincte, bien que dépendante de leur contenu. Analyser le "Capital" comme événement politique c'est le considérer en acte dans un contexte, celui du mouvement ouvrier. Analyser son contenu, c'est l'inscrire et le situer par rapport à l'évolution et à l'émergence de systèmes conceptuels : économique, philosophique, historique, sociologique, politique (comme sciences). Les interprétations du "Capital" comme événement politique et celle du contenu conceptuel du "Capital" sont distinctes, quoique toutes deux ouvertes à la pluralité des "lectures", et toutes deux intégrables dans une analyse surplombante dont la tâche serait de définir les liens entre le contenu du texte, l'événement qu'il constitue, et le contexte historique de leur production.

EN CONCLUSION : LE RAPPORT D'EXPERTISE-CONSEIL, UNE STIMULATION STRUCTURALE.

En conclusion, notre analyse du mode efficace d'un rapport d'étude rejoint le marxisme et la psychanalyse quand ils refusent le sacrifice des significations sans pour autant abandonner le travail d'élucidation des déterminations objectives de la situation. De même, l'aide à la décision partage avec ces analyses la préoccupation de l'action, thérapeutique dans un cas, politique dans l'autre, et que traduisent les recommandations dans le rapport d'étude. Du point de vue de l'aide à la décision, le couplage des données formelles, fruit de l'observation objective, avec leur mise en perspective symbolique qui contribue à les intégrer à un contexte historique (au sens que les faits observés ne sont pas compréhensibles sans les rapporter au contexte réel de leur développement temporel) est au principe même de leur efficacité comme "*condensateur discursif*", "*lequel serait susceptible de déployer des effets énergétiques, au fur et à mesure, sur tout le réseau (surdéterminant-surdéterminé) du système producteur d'histoire, dès qu'il serait absorbé par la praxis politique des décideurs*" (Ferrasse, 1994). C'est-à-dire qu'absorbé par la praxis politique des acteurs dans les conditions que nous avons essayé d'analyser tout au long de cette communication, le rapport est un facteur de surdétermination (déterminant-déterminé) de la confrontation dialectique au sein des systèmes pratiques :

- des points d'appui symboliques et des points d'appui rationnels de la décision,
- de la rationalité technico-économique et du sens de l'histoire,
- des fonctions critiques du contrôle et de l'évaluation.

Dit autrement, le jeu interne des contradictions qui structurent le discours d'étude, lié à l'objet spécifique de l'intervention, mais dominé par la contradiction principale discours rationnel / discours symbolique, est conçu comme une stimulation structurale du "*réaménagement du jeu interactif global*" des contradictions du système pratique.

L'analyse des conditions d'efficacité du rapport en établissant clairement que le discours rationnel vise les rapports logiques, la structure, la forme, alors que le discours symbolique vise le contenu, la pluralité des significations, le sens, permet de préciser la relation de surdétermination entre le système des conditions contradictoires de la décision et le système des contradictions qui définit le rapport d'expertise-conseil (discours rationnel /

discours symbolique, expertise / conseil, forme / contenu). “*Dans cette optique, le rapport écrit (...) contiendrait, à la fois le travail d’analyse rationnelle (logos) visant à la décontextualisation de la praxis étudiée, et séparément, le travail d’analyse symbolique chargé de recontextualiser le logos rationnel dans des significations élargies, voire déportées dans des productions culturelles ou imaginaires inattendues (...)*” (Ferrasse, 1994d : 135-152).

La relation de surdétermination est alors conçue dans le cas du rapport d’expertise-conseil comme un processus de “décontextualisation-recontextualisation” dont l’objet produit - le rapport - est déterminé par le système des conditions contradictoires de la décision, mais qu’à son tour il contribue à déterminer dès qu’il est absorbé et actualisé dans des formes singulières par la praxis de chacun des acteurs. C’est dans la perspective des effets de surdétermination qui contribuent au réaménagement de la forme sociale d’une organisation que nous définissons le rapport comme un texte “formateur”.

Notes bibliographiques

BEDIN, V. (1993). *L’Aide à la Décision Politique. De la recherche à la praxéologie, le cas de l’expertise-conseil*. Thèse de Doctorat nouveau régime sous la direction du Professeur J. Ferrasse. Université de Toulouse-le-Mirail, 437 p.

FERRASSE, J. (1994). Le problème théorique du “texte formateur” dans les rapports d’expertise-conseil. *Recherche scientifique et praxéologique dans le champ des pratiques éducatives*. Tome 1. Orientations, 7-14. Actes du congrès A.F.I.R.S.E. 1994.

FOUCAULT, M. (1970). *L’ordre du discours*. Leçon inaugurale prononcée au collège de France le 2 décembre 1970. Paris : Gallimard, 82 p..

GRANGER, G.G. (1968). *Essai d’une philosophie du style*. Paris : Armand Colin.

GUY, D. (1995). *La surdétermination des facteurs d’aide à la décision politique et judiciaire. Le cas du juge prud’homal conçu comme sujet-local*. Thèse nouveau régime sous la direction du Professeur Jean Ferrasse, Université de Toulouse-le-Mirail. 860 p.

MARTY, C., MARTY, R. (1992). *Quatre-vingt-dix-neuf réponses sur la sémiotique*. Centre Régional de Documentation Pédagogique, 100 p. Montpellier.

RICOEUR, P. (1986). *Du texte à l’action. Essais d’herméneutique, II* Paris : Seuil, 409 P.